



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

**Retrait des délibérations du Compte de Gestion, du compte
administratif, du budget supplémentaire, du bilan des acquisitions
et des cessions et de l'affectation des résultats**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle
ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

En raison de la non production, à ce jour, par le comptable du compte de gestion, je vous propose que les délibérations relatives au compte de gestion 1999 et au compte administratif 1999 soient retirées de la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2000 ainsi que les délibérations concernant le bilan des acquisitions et des cessions de 1999, de l'affectation des résultats de 1999 du budget principal et des budgets annexes, de l'affectation des résultats de 1999 des budgets annexes transférés à la Communauté d'Agglomération, de même que le projet de budget supplémentaire.

Le compte de gestion et le compte administratif seront présentés au vote du Conseil Municipal dès que le comptable aura produit son compte de gestion.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider du retrait des délibérations soumises à la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2000 portant sur :

- le Compte de gestion,
- le compte administratif,
- le budget supplémentaire,
- le bilan des acquisitions et des cessions,
- l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes,
- l'affectation des résultats des budgets annexes transférés à la Communauté d'Agglomération,

en raison de la non production à ce jour du compte de gestion par le comptable.

- Préciser que le vote de ces documents budgétaires interviendra dès que le comptable aura produit son compte de gestion.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 40 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC